

FORMATION BP REA BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

Code RNCP : 38093

Date d'échéance enregistrement
certification : 01/01/2029

AGRICULTURE

Mise à jour : 27/05/2026



DURÉE : 10 MOIS

**961 heures
de Formation**

**331 heures
en Entreprise**

DIPLÔME

Certification délivrée par le
Ministère de l'Agriculture,
Agroalimentaire et de la
souveraineté alimentaire.



**LIEU DE
FORMATION
CFPPA d'Ahun**



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir la capacité à l'installation
- Professionnaliser les futurs chefs d'entreprises agricoles
- Acquérir les compétences techniques
- Construire la viabilité et la vivabilité de son projet d'installation
- Anticiper et s'adapter à un contexte en rapide évolution pour produire, transformer, commercialiser, contractualiser, se diversifier et innover



LES MÉTIERS PRÉPARÉS

- Salarié-e agricole
- Chef-fe d'exploitation
- Producteur / Productrice
- Responsable d'élevage
- Chef de production agricole



CONDITIONS D'ADMISSION

Âge : Avoir 18 ans à l'entrée en formation et être demandeur d'emploi indemnisé ou non indemnisé.

Modalités d'admission :

Candidature via un formulaire en ligne sur notre site internet, étude du dossier et entretien de motivation.

POURSUITES D'ÉTUDES

- CS Certificat de spécialisation
- BTSa ACS'Agri
- Permis Poids Lourds

VOIES DE FORMATION

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de Professionnalisation
- V.A.E.

**FIN DES INSCRIPTIONS
30/10/2026**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



EAU
SERVICE
PATRIMOINE
AGRICULTURE

EPLEPPA DE LA CREUSE



COÛT DE LA FORMATION / MODES DE FINANCEMENT

Le parcours de formation est finançable par la Région Nouvelle Aquitaine, Transition Pro, VIVEA, CPF. Pour plus d'informations sur les coûts, modalités et les conditions de financement, veuillez contacter : promotion.cfa-cfppa23@educagri.fr



MÉTHODE ET SUIVI PÉDAGOGIQUE

- La formation est construite autour de modules qui permettent à l'apprenant d'acquérir des compétences professionnelles tout au long de la formation.
- La formation se déroule en présentiel au CFPPA alternant cours théoriques et pratiques.
- Les périodes en centre sont complémentées par des périodes en entreprise.



ÉVALUATION

L'examen du BPREA est validé par Unités Capitalisables, bloc de compétences et comporte 7 épreuves obligatoires.



ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION PAR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap : Accès PMR (Personne à mobilité réduite).

Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :

Référente handicap : Angélique MAUFUS : angelique.maufus@educagri.fr – 05 55 81 48 91



LES PLUS DE LA FORMATION AU CFA / CFPPA D'AHUN

- Notre implantation sur le territoire, nous permet d'avoir des partenariats avec les différentes organisations professionnelles agricoles : Chambre d'Agriculture, MSA, GDS, CerFrance et les chefs d'exploitations, qui font bénéficier de leur expertise aux apprenants, au cours d'interventions et de visites.
- Centralisation des différents modules liés à l'installation se déroule sur un seul endroit, le CFPPA AHUN (PAI, PPP).
- Mise en place d'ateliers pédagogiques.





CONTENU DE LA FORMATION

UC1 Se situer en tant que professionnel

- UC1.1 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- UC1.2 : Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation

UC2 Piloter le système de production

- UC2.1 : Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
- UC2.2 : Gérer le travail

UC3 Conduire le processus de production dans l'agrosystème

- UC3.1 : Combiner les différentes activités liées aux productions
- UC3.2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions

UC4 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- UC4.1 : Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-éco et financiers
- UC4.2 : Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique

UC5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- UC5.1 : Commercialiser un produit ou un service
- UC5.2 : Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif

UC6 Mettre en œuvre une prestation d'écopâturage dans l'entreprise agricole

- UC.6.1 : Organiser l'activité d'écopâturage sur le site
- UC 6.2 : Réaliser les opérations liées à l'activité d'écopâturage

UC7 Assurer la maintenance des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés

- UC 7.1 : Réaliser l'entretien régulier des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés
- UC 7.2 : Effectuer les réparations et dépannages simples des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés



CONTENU DE LA FORMATION



Données de la session 2024-2025

Taux de réussite aux examens :	100%
Taux de satisfaction des apprenants :	71%
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois :	100%
Taux de poursuite d'étude :	0%
Taux d'interruption en cours de formation :	9%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage :	5%



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



EAU
SERVICE
PATRIMOINE
AGRICULTURE

EPLFPA DE LA CREUSE



CONTACTS

EPLEFPA de la Creuse
 CFA DE LA CREUSE / CFPPA DE LA CREUSE
 Le Chaussadis 23150 AHUN

CFPPA :
 Tél : 05 55 81 48 90

Pour toutes informations sur l'inscription : promotion.cfa-cfppa23@educagri.fr




EPLEFPA DE LA CREUSE
 Devenez acteur de votre formation !

 AGRICULTURE
  EAU ET ENVIRONNEMENT
  AQUACULTURE
  AMÉNAGEMENT PAYSAGER
  SERVICES À LA PERSONNE
  TOURISME ET ANNEXIATION DU TERRITOIRE

